

## Curriculum Vitae

### Mohamad FAWAZ



#### 1- INFORMATIONS GENERALES

- **Date de naissance** : 11/1/1931
- **Lieu de naissance** : Liban
- **Nationalité** : Libanaise
- **Marié – 3 enfants**

- **Education** : Ingénieur Civil E.S.I.B . ( Ecole Supérieure des Ingénieurs de Beyrouth ) 1954 .

Ingénieur Civil E.N.P.C ( Ecole Nationale des Ponts et Chaussées- Paris ) 1959 .

- **Connaissance des langues** :
  - o Arabe : approfondie
  - o Français : approfondie
  - o Anglais : lire (bien), écrire et parler (faible).

#### 2- CARRIERE:

- Depuis 1999 Bureau Technique d'Urbanisme et de Travaux Publics (BTUTP).
- 1993-1999 Président du Conseil Exécutif des Grands Projets (C.E.G.P).
- 1974-1993 Directeur Général de l'Urbanisme au Liban.
- 1965-1974 Directeur Général des Equipements Hydrauliques et Electriques au Liban.
- 1961-1965 Chef du Service des Etudes et Programmes au Conseil Exécutif des Grands Projets au Liban (C.E.G.P).
- 1959-1961 Chef du Service des Etudes dans la Direction de l'Urbanisme au Liban.
- 1957-1959 Elève à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris
- 1955-1957 Ingénieur fonctionnaire dans une entreprise privée en Arabie Saoudite.
- 1954-1955 Ingénieur fonctionnaire au Service Hydraulique du Liban.

#### 3- ACTIVITES PROFESSIONNELLES : ( en plus de la fonction permanente )

- Président du Conseil Supérieur de l'Urbanisme 1974 – 1993
- Représentant du Liban dans l'Association Mondiale des grandes Métropoles (Metropolis) 1984 – 1993.
- Membre du Comité de Développement de l'Aéroport International de Beyrouth 1970 – 1987.
- Membre du Conseil d'Administration ou Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office National du Litani (ONL) 1966-1974.
- Membre du Conseil d'Administration de l'Office des Eaux de Beyrouth (O.E.B) 1971 – 1983.
- Membre du Comité Nationale pour l'Hydrologie au Conseil National de la Recherche Scientifique.
- Membre de l'Institut Méditerranéen de l'eau (IME) à Marseille.
- Membre de l'Association Internationale des Droits des Eaux (AIDA) à Rome.
- Membre du Comité des Experts en Eau auprès de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO).
- Membre de Comité de l'Eau auprès de l'Ordre des Ingénieurs et Architectes de Beyrouth.
- Président du groupe du Liban de l'Urban Management Programme ( UMP) depuis 1993 (organisation régionale des NU, installée au Caire depuis 1993 et qui groupe le Liban, la Syrie, la Jordanie, le Yemen, l'Egypte, la Tunisie et le Maroc).
- Membre du Forum Urbain pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord (NENA Urbain Forum). C'est une organisation régionale ONG qui a son siège à Rabat au Maroc. Il groupe: le Liban, la Syrie, la Jordanie, le Yémen, l'Egypte, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Turquie.

#### **4- CONGRES ET VOYAGES D'ETUDE**

Participation à un très grand nombre de congrès locaux, régionaux et internationaux dans les domaines de l'eau, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitat social, de transport,....

Participation à un très grand nombre de voyages d'études en France, Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Tunisie, Algérie, Maroc, U.S.A, Indes, etc....

#### **5- CENTRES D'INTERETS EXTRA-PROFESSIONNELS**

- Membre et past président du Rotary Club de Beyrouth.
- Membre du groupe d'étude pour le développement.
- Membre de l'Ordre des Ingénieurs au Liban.
- Délégué pour le Liban de l'Association des anciens de l'E.N.P.C.
- Membre de l'Association Libanaise pour le Développement du Mécénat Culturel.
- Membre de l'Académie Culturelle Arabe.
- Membre de l'Association Libanaise pour le Développement du Mécénat Culturel.

#### **6- DECORATIONS**

- Chevalier de la légion d'Honneur de la République Française .
- Commandatore de l'Ordine « Al Merito della Republica Italiana »

#### **7- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

- 1- Membre fondateur de la première «Association Nationale de l'Environnement» au Liban créée en 1974».
- 2- Préparation du premier rapport sur «l'Etat et la Gestion de l'Environnement au Liban», rapport de 207 pages préparé pour le compte de UNDP, décembre 1990 (en collaboration avec M.H. Mallat)
- 3- Présentation de l'«Etat de l'Environnement au Liban » au séminaire sur la «Gestion de l'Environnement» organisé par UNDP à Beyrouth en mars 1991.
- 4- Préparation du «Rapport National sur l'Environnement et le Développement au Liban» pour le compte de UNDP en 1991 (en collaboration avec M.H. Mallat).  
Ce rapport de 132 pages avait été formellement approuvé par le Ministre d'Etat pour l'Environnement et présenté par le Gouvernement libanais au «Sommet de la Terre» à Rio de Janeiro (UNCED) en Juin 1992.
- 5- Participation au «Sommet de la Terre» (UNCED) à Rio de Janeiro en juin 1992.
- 6- Actualisation du rapport national sur l'environnement après UNCED en vue de l'application de l'Agenda 21 pour le compte de UNDP en décembre 1992 (en collaboration avec M M.H.Mallat et M. Khawlie). Un rapport de 81 pages intitulé «Environment and Development in Lebanon – National Report on environmental status of Lebanon in view of UNCED - Agenda 21 Concept of sustainability»
- 7- Préparation du rapport «l'Etat de l'Environnement au Liban» pour le compte de la «Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale – (ESCWA) – Nations Unies». Un rapport en arabe de 51 pages –1993.
- 8- Préparation du rapport «UNDP's Environmental Overview of Country Programme -Third Country programme – Lebanon» pour le compte de UNDP (en collaboration avec M. Khawlie) fevrier 1995.
- 9- Préparation de la Politique du Liban dans le Domaine de l'Environnement (en collaboration avec M M. H. Mallat, M. Khawlie et A. Serhal) 1996.
- 10- Préparation du «Rapport National» pour Habitat II qui avait eu lieu à Istanbul (en collaboration avec MM.H. Mallat et M. Khawlie) 1996.

11- Etude des ordures ménagères dans la ville de Beyrouth: quantité, composition et possibilités de recyclage dans le cadre de l'Urban Management Programme (UMP)1994.

## 8- QUELQUES REFERENCES D'ETUDES SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT

Comme Directeur Général de l'Urbanisme de 1974 à 1993, M. FAWAZ avait établi les études d'un grand nombre de projet d'objectifs d'aménagement national ou régional dont:

- 1- «La politique des terres agricoles au Liban» visant à protéger en particulier les bonnes terres agricoles cultivées ou cultivables et irriguées ou irrigables, pour maintenir et développer le secteur agricole dans un objectif économique et social d'un côté (ce secteur ne peut subsister sans terre agricole quelque soit la bonne volonté et quelque soit le plan de l'Etat pour développer ce secteur), et le maintien d'un équilibre naturel entre les zones urbaines et les zones vertes d'un autre côté.
- 2- «La politique des zones industrielles au Liban» pour le choix des emplacements par rapport aux agglomérations, aux sites, aux paysages, aux genres d'industries, aux possibilités des dessertes par les services publics.....; puis pour l'aménagement, l'équipement et la gestion de ces «zones» pour, en particulier, protéger l'environnement et limiter la pollution de tout genre.
- 3- Le nouveau classement des «Installations Classées Dangereuses, Insalubres et Incommodes» dont l'ancien classement date des années trente; il y a eu beaucoup de nouvelles installations qui n'existaient pas au moment du premier classement, comme il y a eu des grandes évolutions dans les modes d'exploitation (comme les carrières) ou de fabrication.
- 4- Le projet de règlement pour l'implantation et l'exploitation des carrières qui sont devenues des grands problèmes pour l'environnement à cause de l'augmentation des besoins pour la construction et à cause de l'évolution des méthodes d'exploitation. Les carrières sont devenues dévastatrices et dangereuses et pour le paysage, et pour les agglomérations et les habitants.  
On avait établi en plus un projet de plan directeur pour les carrières dans le Metn et le Kesrouane.
- 5- «La politique de l'aménagement de la côte maritime au Liban»qui représente un patrimoine de valeur économique et écologique considérable, qu'il faut protéger de la pollution et de toute utilisation incompatible avec sa destination.
- 6- La politique de développement durable au Liban pour que le développement économique et les extensions urbaines ne démolissent pas l'environnement et les ressources.

## 9- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT REGIONAL ET URBAIN:

La Direction Générale de l'Urbanisme (DGU) est responsable, entre autres, de l'établissement:

- des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme ( SDAU)
- des plans d'urbanisme de détail ou Plans d'Occupation des Sols (POS)

Pour tout le Liban.

Le SDAU est un plan d'aménagement régional, le POS est un plan d'aménagement local en effet d'après la loi de l'Urbanisme :

- a. le SDAU dessine le cadre de l'aménagement et fixe les bases et les orientations principales de cet aménagement et en particulier les extension urbaines, il tient compte de l'équilibre qu'il faut maintenir entre l'extension urbaine d'un côté et la préservation des sites naturels, des activités agricoles et des forêts d'un autre côté . Le SDAU fixe les grandes orientations de l'utilisation des sols dans l'intérêt public. Il oriente et coordonne les projets des Administrations, des Etablissements publics et des Municipalités.
- b- le POS fixe l'utilisation à la parcelle, les alignements, les espaces publics, les jardins publics, les terrains de sport, le patrimoine à conserver, le zoning, les règlements de la construction (coefficient au

sol, coefficient total, hauteur des bâtiments, nombre d'étages, façades, perspectives architecturales, espacement des bâtiments, ....)

Pendant la période de 1974 à 1993 où M. Fawaz était Directeur Général de l'Urbanisme et Président du Conseil Supérieur de l'Urbanisme, les études suivantes étaient terminées:

- 1- Le SDAU de la Région Métropolitaine de Beyrouth ( RMB) qui s'étend de Nahr Damour au Sud à Nahr el Kalb au nord et de la mer à l'Ouest à la côte + 400 à l'Est.
- 2- Le SDAU et le POS de la région métropolitaine de la ville Saida.
- 3- Le SDAU et le POS de la région métropolitaine de la ville de Zahlé.
- 4- Le SDAU de la région métropolitaine de la ville de Nabatiyeh.
- 5- Le SDAU et le POS de la région métropolitaine de la ville de Tyr (Sour).
- 6- Le SDAU et le POS de la ville de Baalbeck
- 7- Les plans de détail de la ville de Byblos (Jbail)
- 8- Les plans d'urbanisme de détail (plan d'occupation des sols POS) des dizaines d'agglomérations (villes et villages).
- 9- Le tracé de détail des centaines de kilomètres de rues et de routes à l'intérieur des zones urbaines.
- 10- Préparation des plans et des règlements particuliers pour la protection des sites naturels importants dont:
  - la forêt de Harissa
  - la vallée de Nahr Damour
  - la vallée de Nahr el Kalb
  - la vallée de Nahr Ibrahim
  - la vallée de Nahr Jaouz
  - les rochers naturels de Faitroun

#### **10- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN**

- 10-1- L'absence d'un réseau d'égout convenable, l'absence d'un traitement des eaux usées et l'absence d'un système convenable de collecte et de traitement des ordures ménagères représentent la cause principale de la pollution des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux de mer et causent des dommages importants à la population (maladies transmises par l'eau ou par les produits alimentaires irrigués par des eaux polluées).  
M. FAWAZ, comme Directeur Général des Equipements Hydrauliques et Electriques et en collaboration avec le Ministère de la Santé et l'OMS avait préparé et fait démarrer le Projet du schéma directeur pour l'assainissement des eaux usées et des ordures ménagères pour tout le Liban.
- 10-2- La Direction Générale de l'Urbanisme joue le rôle de Bureau Technique Municipal pour toutes les agglomérations qui n'ont pas un Bureau Technique c'est-à-dire pratiquement toutes les villes et villages du Liban à l'exception de Beyrouth et de Tripoli.  
A ce titre, la DGU étudie, prépare les dossiers de consultation des entreprises, surveille l'exécution et réceptionne les projets d'équipement municipal de tout genre: égouts, routes, jardins publics, terrains de sport, abattoirs, marchés...  
M. FAWAZ comme Directeur Général de l'Urbanisme de 1974 à 1993 connaît très bien les problèmes locaux des agglomérations.

#### **11- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Comme ancien Directeur Général des Equipements Hydrauliques et Electriques, M.FAWAZ connaît les problèmes de l'eau, des sols et des cultures au Liban :

##### **11-1- Etude des ressources**

- a- Précipitations et connaissance des quantités de pluies;
- b- Eaux de surface: débit des sources et des cours d'eau, évolution de ces débits au cours de l'année puis d'une année à l'autre (année moyenne, année sèche et année humide), détermination des crues, possibilités d'accumulation (barrages et lacs collinaires),...
- c- Eaux souterraines: le projet des Eaux souterraines avec le UNDP s'est terminé par une carte hydrogéologique du Liban et un rapport sur l'étude des nappes, évaluation de leur puissance,

rechargement des nappes (Hadath, Damour, Baalbeck,...), protection des nappes contre la pollution, étude des nappes sous-marines,...

- d- Connaissance de la géologie du Liban et préparation de certaines cartes géologiques au 1/20 000.
- e- Connaissance de la pédologie des sols et leur aptitude à l'irrigation.

#### **11-2- Planification et réalisation**

Affectation des eaux disponibles et des eaux possibles (par accumulation ou des nappes souterraines) aux besoins d'eau potable en première priorité puis à l'industrie et à l'irrigation:

- a- Programme d'adduction et de distribution d'eau potable à toutes les agglomérations du Liban.
- b- Réhabilitation des anciens projets d'irrigation dans toutes les régions du Liban.
- c- Planification et étude des nouveaux grands projets d'irrigation:
  - La plaine de Akkar pour irriguer une surface de l'ordre de 10.000 ha à partir des eaux de surface existantes, des accumulations par des nouveaux barrages et des eaux souterraines.
  - Le projet de Koura – Zgharta pour irriguer une surface de l'ordre de 7000 ha à partir des eaux de Nahr Abou-Ali (par accumulation à Dar Beechtar).
  - Le projet de Kaa-Hermel au nord de la Bekaa pour irriguer 6000 ha à partir des eaux de l'Oronte.
  - Le projet de la Bekaa Sud pour irriguer 23000 ha à partir des eaux du Litani et des eaux souterraines.
  - Le projet du Sud Liban pour irriguer 33000 ha à partir du barrage de Karaoun sur le Litani et des autres possibilités en eau (eaux souterraines, barrage prévu à Khardalé ...)

#### **11-3- Protection des eaux contre la pollution**

- a- Protection des eaux à «l'amont» en essayant d'éliminer la cause principale de la pollution bactériologique des eaux au Liban moyennant le schéma directeur pour l'assainissement (mentionné dans le paragraphe 10-1 ci-dessus)
- b- Traitement des eaux polluées avant de les distribuer pour l'eau potable (Dbayeh, Tripoli, Kfar Halda, Hazmieh, Tyr, ...)
- c- Stérilisation des eaux potables par le chlore avant la distribution partout où il y a un risque de pollution de ces eaux.

#### **11-4- Protection contre les inondations**

- a- Aménagement de Nahr Beyrouth : le projet comprend les trois éléments principaux suivants:
  - un canal rectangulaire en béton armé d'une capacité égale à 400 m<sup>3</sup>/s, (le canal est construit);
  - d'un dégraisseur (déjà construit);
  - d'un barrage d'écrêtement des crues à Dachouniyé capable d'écrêter une crue de 1000 m<sup>3</sup>/s. Les études détaillées du barrage sont terminées, mais le barrage n'est pas encore construit.
- b- Aménagement de Nahr Abou Ali à Tripoli: le projet comprend:
  - un canal rectangulaire en béton armé;
  - un barrage de mise en charge à l'amont du canal pour augmenter la vitesse de l'eau dans le canal et par conséquent son débit.Le projet est construit.
- c- Aménagement du cours du Litani dans la Bekka sud à l'amont du lac de Karaoun. Les travaux comprenaient la rectification et l'élargissement du cours naturel.

## **12- PLANIFICATION DES TRANSPORTS**

### **12-1- à l'échelle nationale**

Comme Président du Conseil Exécutif des Grands Projets:

- étude du réseau d'autoroutes:
  - du sud: de Zahrani à Naqoura (48km);
  - du Nord: de Kalamoun à la frontière Libano-Syrienne (58 km);
  - de la Bekaa: de Masnaa à Baalbeck puis à la frontière Libano – Syrienne (105 km);
- évaluation de l'autoroute Hadath - Masnaa – frontière Libano Syrienne (62 km) et tentative d'adjudication par BOT;
- étude de la réhabilitation de l'autoroute Tabarja – Chekka (45 km).

- Construction des autoroutes suivantes:
  - Chekka – Tripoli (14 km);
  - Damour – Jieh (8,5 km);
  - Jieh-Awali et Sainiq – Zahrani (14 km);
  - Zahrani – Bablieh (8 km);
  - Saoufar – Mdairej (5 km).
- Réhabilitation des autoroutes suivantes:
  - Khaldé – Damour (10.5 km)
  - Halaat – Jbeil (2.5 km)

#### **12-2- à l'échelle régionale**

Etude de conception du réseau de transport dans la région de Beyrouth dans le cadre du projet du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la Région Métropolitaine de Beyrouth (RMB) et qui comprenait:

- le réseau d'autoroutes urbaines (périphérique de Beyrouth et les pénétrantes),
- une ligne de Chemin de fer régional (genre RER de Banlieue)
  - Damour – Lailaké
  - Jounieh – la Quarantaine
- un réseau de transport en commun en site propre qui aboutit en particulier aux terminales du RER,
- un réseau d'autobus qui complète le réseau en site propre.

#### **13- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE INSTITUTIONNEL**

- 13-1- Organisation du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electrique: étude des besoins, étude de l'Organigramme, préparation du Cadre du personnel, étude des attributions des différentes unités administratives et préparation du projet de la loi d'application.  
La loi avait été promulguée au Parlement et effectivement appliquée pendant une trentaine d'années jusqu'à la création du Ministère de l'Energie et de l'Eau.
- 13-2- Organisation du secteur de l'eau potable au Liban et le regroupement des différentes autorités publiques responsables de ce secteur en cinq Offices Autonomes couvrant tout le Liban. Préparation du projet de la loi d'application.  
La loi avait été promulguée au Parlement.
- 13-3- Projet d'organisation de la Direction Générale de l'Urbanisme en collaboration avec le Ministère de la Reforme Administrative.
- 13-4- Participation à l'étude de la réorganisation du Conseil Exécutif des Grands Projets (C.E.G.P).
- 13-5- Participation comme membre d'une commission présidée par le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electriques pour étudier la réorganisation du secteur de l'eau et de l'électricité après les événements du Liban au début des années quatre vingt dix.

#### **14- QUELQUE REFERENCES DANS LE DOMAINE JURIDIQUE**

- 1- Préparation des projets de lois qui gèrent les problèmes de l'Urbanisme et de la Construction au Liban :
- loi de l'Urbanisme,
  - loi de la Construction,
  - loi du Remembrement Urbain.

Ces lois sont promulguées et sont en vigueur actuellement.

- 2- Participation à la préparation de la nouvelle loi de l'Expropriation. La loi est promulguée et elle est en vigueur actuellement.
- 3- Participation à la préparation du projet de loi pour la création de l'Etablissement Public responsable des zones Industrielles. La loi est promulguée.

- 4- Préparation d'un projet de loi pour l'exploitation des carrières.
- 5- Préparation d'un projet d'une nouvelle loi pour les Installations Classées.
- 6- Préparation d'un projet de loi pour la protection du Littoral.
- 7- Préparation d'un projet de décret pour les Sociétés Foncières.
- 8- Préparation du décret d'application de la loi de la Construction.
- 9- Préparation du décret d'expropriation par zone.
- 10- Préparation d'un règlements pour le lotissement.

#### **15- QUELQUES REFERENCES DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DU PERSONNEL**

- 1- Professeur dans les cycles de formation continue organisés par la Fonction Publique pour les ingénieurs du secteur public.
- 2- Professeur chargé de cours (100-150 heures d'enseignement par an) pendant 23 ans à l'Université Libanaise (Ecole d'Architecture).
- 3- Professeur chargé de cours à l'Institut d'Urbanisme de l'Université Libanaise
- 4- Professeur chargé de cours à l'Institut d'Urbanisme de l'Académie Libanaise des Beaux Arts (ALBA).
- 5- Avait donné des conférences de formation à l'Université Libanaise, à l'Université Américaine et à l'Université Arabe à Beyrouth.
- 6- Avait organisé et dirigé des «Work shops» dans différents domaines de la technique et de l'environnement.

#### **16- EXPERIENCE INTERNATIONALE**

M. FAWAZ a une assez bonne expérience dans le domaine des marchés internationaux, en effet:

- 1- Il avait travaillé comme consultant du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), et à ce titre il avait suivi des projets en Algérie (Port d'Oran et Port de Jijel), au Soudan (Autoroute de 450 km de longueur le long du Nil au Sud de Khartoum), en Jordanie (eaux potables) ...
- 2- Il avait aidé à préparer ou suivi des Projets financés par le Fond Kouatien (Aéroport International de Beyrouth 1977-1978), le Fond Séoudien (les autoroutes Chekka-Tripoli, Khaldé-Damour et Damour-Jieh 1993-1998); La Banque Européenne d'Investissement (la réhabilitation de l'autoroute Tabarja-Chekka 1996-1998); La Banque Islamique (autoroute Tripoli-Frontière syrienne 1995 – 1998) ...
- 3- Il est inscrit comme consultant auprès de la Banque Islamique à Jeddah (Arabie Saoudite).

#### **17- PUBLICATIONS DES LIVRES**

- La politique de l'eau au Liban 1972
- Le Plan d'Aménagement du Territoire Libanais 2002
- L'Urbanisme au Liban : 2005
- Vers une politique de l'eau au Liban 2008
- Vers une politique de l'Urbanisme au Liban 2010

#### **18- PUBLICATIONS DIVERS**

##### **18-1- Dans le domaine de l'eau**

- 21 conférences et rapports sur les différents problèmes de l'eau au Liban et en particulier:

